

	
Délibération n°2	Conseil Municipal du Mardi 24 mai 2022
Direction Générale des Services	Domaine de compétence 3.3 - Locations
<p>Le Mardi Vingt Quatre Mai deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 16/05/2022</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 9</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 27/05/2022</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoints, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Christelle BEURAIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Franck TINDILLER à Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Bernard WAUQUIER à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Justine GOSSELIN à Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST à Madame Marine NEMPONT, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Gérard ANDRÉ</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Grégory HURTREL</p>
<p>Objet : Convention d'Occupation Temporaire (COT) entre SNCF GARES & CONNEXIONS et la Ville d'Étaples-sur-mer en vue d'installer dans une partie de ses locaux le poste de Police Municipale</p>	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Approbation de la convention d'Occupation Temporaire (COT) entre SNCF GARES & CONNEXIONS et la Ville d'Étaples-sur-mer en vue d'installer dans une partie de ses locaux le poste de Police Municipale

Vu la commission n°4 « Equiper durablement la ville d'Étaples-sur-mer » en date du 5 mai 2022 et de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 10 mai 2022,

Les travaux d'aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal sur le site de la gare d'Etaples sur mer ont conduit à la démolition des bâtiments abritant les Services de la Police Municipale de la Ville. Ceux-ci sont hébergés actuellement et provisoirement dans l'école désaffectée Jules Ferry.

Dans le cadre du programme « Place de la Gare » (ex-dispositif « 1001 Gares »), GARES & CONNEXIONS a déployé une stratégie de revitalisation de ses gares, afin notamment de réhabiliter la gare d'Etaples-sur-mer dans son rôle d'équipement public intercommunal, de mieux l'identifier au cœur des échanges intermodaux et de diversifier les services de proximité à la clientèle, la démarche devant permettre d'insuffler une nouvelle dynamique à sa politique de services.

Conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes publiques, toute occupation en vue d'une exploitation économique est soumise à procédure de publicité et de sélection préalable. Ainsi, la délivrance du présent titre d'occupation a fait l'objet d'une procédure de consultation publiée sur le site Place de la Gare.

Cet appel à projet avait suscité l'intérêt de la Municipalité dans le sens où il était proposé des locaux vacants au sein des structures de la gare d'Etaples-Le Touquet pour y développer des projets utiles à la collectivité (activités & services de proximité). Une implantation de nos Services de Sécurité Publique au sein de ces locaux vacants présente de multiples avantages dont :

- ✓ Proximité et accessibilité des différentes zones de flux de circulation
- ✓ Visibilité auprès des administrés de ce service à la population
- ✓ Complémentarité à la mission de la SNCF avec un renforcement de la sécurité des voyageurs.

La commune a envoyé son offre via la plateforme du site « Place de la Gare », réceptionnée par Gares & Connexions le 17 juin 2020.

Après clôture de la consultation, le 19 juin 2020, seule la Commune d'Etaples sur Mer a fourni une réponse adaptée à l'activité mentionnée.

La présente convention a pour objet de formaliser un accord entre la Commune d'Etaples sur Mer et SNCF GARES & CONNEXIONS pour autoriser l'installation d'un poste de Police Municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération est adoptée par 29 voix pour et 2 abstentions.

Vu pour être affiché le 27 Mai 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

